

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 14 août 2023 à 19 h 30**  
**à la salle du Conseil située au**  
**1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2023-DER-158**  
**visant à autoriser 3 cases de stationnement**  
**sur le lot 4 159 821, situé au 140, rang de la Montagne**

Zone : Mixte (M-5)

La dérogation mineure demandée vise à autoriser 3 cases de stationnement sur le lot 4 159 821, situé au 140, rang de la Montagne.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit 6 cases de stationnement. Dans le présent cas, une diminution de 3 cases de stationnement est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.



Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière